

Date de transmission de l'acte: 28/10/2024
Date de reception de l'AR: 28/10/2024

046-214602096-DE_020_2024-DE
A G E D I

République Française
Département : LOT
Arrondissement : Gourdon
NADAILLAC DE ROUGE - Commune

Séance du vendredi 25 octobre 2024

Délibération N° DE_020_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	9	10
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-cinq octobre deux mille vingt-quatre, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Francis CHASTRUSSE.

Présents : Francis CHASTRUSSE, Stéphane PRUNIERE, Didier LAJUGIE, Christine BOSREDON, Jean-Jacques LAJUGIE, Nathalie LEYDIS, Florence LAFAGE, Agnès LEBRUN REDOULOUX, Tatiana MIERMON

Représentés : Agnès EHRENFELD représentée par Francis CHASTRUSSE

Absents et Excusés : Jean-Marc PARJADIS

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Tatiana MIERMON est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Demande de Subventions et plan de financement pour la restauration de l'ilot Communal

Cette Délibération annule et remplace la délibération du 21.06.2024

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant, suite à l'attribution du Fonds Verts 2024, pour un montant global des travaux estimés à 441 073 Euros hors taxes,

PLAN DE FINANCEMENT

DETR 66 362.55 Soit 15.04% Sollicitée

Fonds Verts 88 013.00 Soit 19.9543% Accordée sur 2024

Subvention Région 52 367.83 Soit 11.87% Sollicitée

La Subvention de la Région est sur les travaux de :

-Economie d'énergie Montant des travaux 102 590.54

DE_020_2024

Date de transmission de l'acte: 28/10/2024
Date de reception de l'AR: 28/10/2024

046-214602096-DE_020_2024-DE
A G E D I

-Accessibilité Montant des Travaux 159 248.64
Total des travaux éligible par la Région 261 839.18
20% de 261 839.18 = 52 367.83
Département FAST 96 079.14 Soit 21.78% Sollicitée
CAUVALDOR
Fond de concours 50 000.00 Soit 11.34% Accordée
Autofinancement
Emprunt Communal 88 250.51 Soit 20.01%

Total 441 073 Soit 100%

Le Conseil Municipal valide le projet et le plan de financement à l'unanimité de ses membres présents et représentés et autorise Monsieur le Maire à solliciter toutes les demandes de subventions citées ci-dessus ainsi qu'à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.


Francis CHASTROUSSE


Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 28/10/2024
Le Maire, Francis Chastrousse




DE_020_2024